



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 24 avril 2017

### **Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers**

#### **Bilan de la semaine du 17 au 23 avril 2017**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **151 contrôles routiers** à l'occasion desquels **194 infractions** ont été relevées, dont :

- **74 excès de vitesse ;**
- **7 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **19 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **27 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **3 348 contrôles routiers** à l'occasion desquels **6 937 infractions** ont été relevées, dont :

- **5 192 excès de vitesse ;**
- **254 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **197 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **616 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

### **Programmation de contrôles routiers**

Du 24 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

24/04 : RN 102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Vals-les-Bains  
Privas  
Coux

25/04 : RD 104 entre Aubenas et Privas  
Guilhaud-Granges

26/04 : RD 102 entre Aubenas et Le Teil

27/04 : RD 86 entre Rochemaure et Bourg-Saint-Andéol  
RD 104 entre Aubenas et Saint-Etienne-de-Fontbellon

28/04 : RN 102 entre Aubenas et Le Teil  
Soyons  
Veyras

29/04 : RD 86 / RD 82 entre Tournon-sur-Rhône et Annonay  
RD 579 entre Vogüé et Aubenas

30/04 : RD 104 entre Aubenas et Le Pouzin

01/05 : RN 102 entre Le Teil et Aubenas  
RD 533 entre Saint-Agrève et Lamastre

#### Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

[pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

